



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aéroport de Saint-Etienne

Question écrite n° 11047

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur un projet, semble-t-il à l'étude, de la direction générale de l'aviation civile, visant à supprimer, les samedis et dimanches, le contrôle de la zone aérienne de l'aéroport de Saint-Etienne. L'activité de plusieurs associations aéronautiques se concentre principalement sur ces jours-là et il est évident que le contrôle qui s'exerce actuellement permet d'évoluer en toute sécurité dans l'espace lié à cet aéroport. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser la nature du projet de la DGAC et, en tout état de cause, s'il ne convient pas d'exclure toute mesure visant à interrompre le contrôle aérien les samedis et dimanches de la zone de l'aéroport de Saint-Etienne.

Texte de la réponse

Pour faire face à une diminution des effectifs, à des absences pour maladie et pour permettre la prise de congé des personnels il a été décidé de ne pas assurer le service de contrôle sur l'aérodrome de Saint-Etienne-Bouthéon les samedis et dimanches jusqu'au 31 mars 1994. Les vols d'aviation générale effectués en fin de semaine sur l'aérodrome en régime de vol à vue l'ont été dans le cadre de la procédure d'auto-information qui permet aux pilotes d'assurer leur sécurité et qui s'applique à de nombreux terrains dont le niveau de trafic en régime de vol à vue est équivalent voire supérieur à celui de Saint-Etienne-Bouthéon. Le service de contrôle est, par ailleurs, en permanence resté disponible sur demande préalable pour les vols réalisés en régime de vol aux instruments dont l'essentiel est effectué au cours des jours de semaine. Le service de contrôle a été rétabli sur l'aérodrome les samedis et dimanches depuis le début du mois d'avril 1994.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11047

Rubrique : Aéroports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 694

Réponse publiée le : 13 juin 1994, page 3013